



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

---

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 novembre 2020

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Benoît COQUAND.

**Absents excusés :**

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

**Absents :**

Anne-Cécile MERCIER

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h19

Secrétaire : Maël DIONG

### FINANCES

#### DL.20.088 - Modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance – lot 1 dommage aux biens

**Christian DUMAS expose :**

Vu l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 octobre 2020 acceptant la modification des conditions tarifaires.

La PNAS et AREAS Dommages, titulaires du marché 17732 du 20 décembre 2017 ont effectué un examen du taux de sinistralité de la Ville d'Ingré. Il s'avère que la charge totale des sinistres 2018-2019 (provisions + règlements) s'élève à 46.209,02 € et les primes totales appelées sur la même période à 29.331,10 €, ce qui représente un rapport sinistres à primes de 157 %.

La relation contractuelle devant s'inscrire dans un contexte équilibré et pérenne pour chacune des parties, il convient d'établir un avenant d'augmentation de la prime d'assurance au profit de la PNAS. Une majoration de la prime d'assurance de 30% est proposée. Dans le cas de non acceptation de cette majoration, la PNAS dénoncera le marché d'assurances au 1er janvier 2021.

Ainsi le taux de prime HT évoluerait de la manière suivante :

- Montant du taux prime HT (année 2020) : 0.4569 € HT/m<sup>2</sup>
- Montant du nouveau taux de prime : 0.5940 € HT/m<sup>2\*</sup>

Le montant de la nouvelle prime provisionnelle pour l'année 2021 (calculée selon la dernière superficie : 32 809.85 m<sup>2</sup>) serait de :

- Montant HT : 19 489.05 €\*
- Taxes : 1 524.69 €\*

- Frais TTC : 55.00 €
- Prime TTC : 21 068.74 €\*

\* Les montants ne tiennent pas compte de la révision de prix de l'indice FFB qui a lieu en début d'année et des éventuelles augmentations de surface à assurer à compter du 01/01/2021.

Pour rappel, la prime versée au titre de l'année 2020 était de :

- Montant HT : 14 990.82 €
- Montant TTC : 16 219.96 €

Soit une différence de 4 498.23 € HT et de 4 848.78 € TTC.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 3 novembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la modification en cours d'exécution pour ces prestations et à régler toutes les dépenses qui en résulteront.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **18 NOV. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**24 NOV. 2020**

Publication le : **24 NOV. 2020**

Notification le : **24 NOV. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer****DL-20-088**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2020-11-24T09-55-36.00 ( MI226653279 )

**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20201117-DL-20-088-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance - lot 1 dommage aux biens

**Date de décision :** 17/11/2020



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Autre délibération concernant les marchés publics.

**Acte :** DL.20.088-FIN-modification des conditions tarifaires du marché public d'assurance-lot1 dommage aux biens.PDF

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/11/20 à 09:55

Date 24/11/20 à 09:55

Date 24/11/20 à 10:02

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie